

Langage inclusif – Pour une communication non discriminatoire quant au genre

Formation animée par Anne Catherine Simon (UCLouvain)

Objectif de la formation

Produire des textes qui désignent des femmes et des hommes¹ de manière non discriminatoire est un enjeu éducatif important. Un décret nous y oblige². La recherche scientifique montre également qu'utiliser des termes féminins pour désigner des formations ou des professions a un effet bénéfique. En particulier sur l'estime de soi ou la confiance des jeunes femmes pour entreprendre les études menant à ces professions. Pour autant, il n'est pas simple de produire des textes à la fois inclusifs et lisibles. Cette formation vise à présenter l'ensemble des techniques disponibles pour rédiger de manière inclusive tout en produisant des textes fluides.

Contenu

1. Désigner des femmes ou des groupes composés de femmes
 - a. Comment former les formes féminines ?
 - b. Quelle forme choisir lorsque plusieurs sont disponibles (*auteure, autrice*) ?
 - c. Faut-il encore utiliser les féminins en *-eure* ?
2. Désigner des groupes mixtes comprenant des femmes et des hommes
 - a. Quelles sont les techniques disponibles, leurs avantages et leurs inconvénients ?
 - b. Les doublets complets et abrégés (et la question du point médian)
 - c. Les termes épïcènes (noms, adjectifs, déterminants)
 - d. Les noms collectifs
 - e. Les noms non variables en genre (*personne, individu*)
 - f. Les formes passives
 - g. Dans quels cas utiliser le masculin générique ? Comment fonctionne-t-il ?
3. Désigner les personnes d'un genre indéterminé
 - a. Quels sont les enjeux dans la communication officielle et formelle ?
 - b. Néopronoms et néologismes – un aperçu
4. Comment faire les accords avec les formes doubles (doublets) ?
 - a. Accord de proximité ou règle de proximité ?
 - b. La valeur non marquée du masculin
 - c. Quel déterminant employer ? Faut-il répéter les déterminants ?
 - d. Comment accorder l'adjectif ?
 - e. Comment accorder le participe passé ?
5. Quels pronoms employer pour désigner des ensembles mixtes ou des personnes d'un genre indéterminé ?
6. Écriture inclusive et genres de texte : faut-il adapter les techniques au texte que l'on rédige ?
7. Points d'attention et Questions-réponses

¹ Voir les personnes qui ne s'identifient ni comme hommes, ni comme femmes.

² Ministère de la communauté française. (2021). *Décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles*, adopté en séance le 13.10.2021 et publié au Moniteur belge 317 du 26.11.2021, p. 114753, <http://archive.pfwb.be/1000000020cf0b2#page=114753>

Formatrice

Anne Catherine Simon est professeure en linguistique française à l'UCLouvain. Elle est aussi membre du Conseil des langues et des politiques linguistiques (FWB). À ce titre, elle a été l'une des rédactrices principales du guide *Quand dire, c'est inclure. Pour une communication officielle et formelle non discriminatoire quant au genre* (2024). Dans sa recherche, elle analyse les usages de l'écriture inclusive dans la presse et dans le discours politique, les débats politiques autour de l'écriture inclusive et les effets interprétatifs produits par les différentes techniques d'écriture disponibles. Anne Catherine Simon rédige aussi deux fois par mois une chronique de langage dans le journal *Le Soir*. <https://www.lesoir.be/358489/dpi-authors/anne-catherine-simon>

Aspects pratiques

Durée de la formation (1/2 journée – 3h).

Afin de répondre de manière concrète et pratique aux besoins des participantes et participants, on suggère de faire parvenir avant la formation des textes qui posent des difficultés particulières de rédaction. (anne-catherine.simon@uclouvain.be)

